

TRANSPORT ET DISTRIBUTION DES ALIMENTS AU BAS-SAINT-LAURENT

Synthèse des résultats de l'étude de l'UQAR réalisée pour la Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie (TIR-SHV)



FAITS SAILLANTS

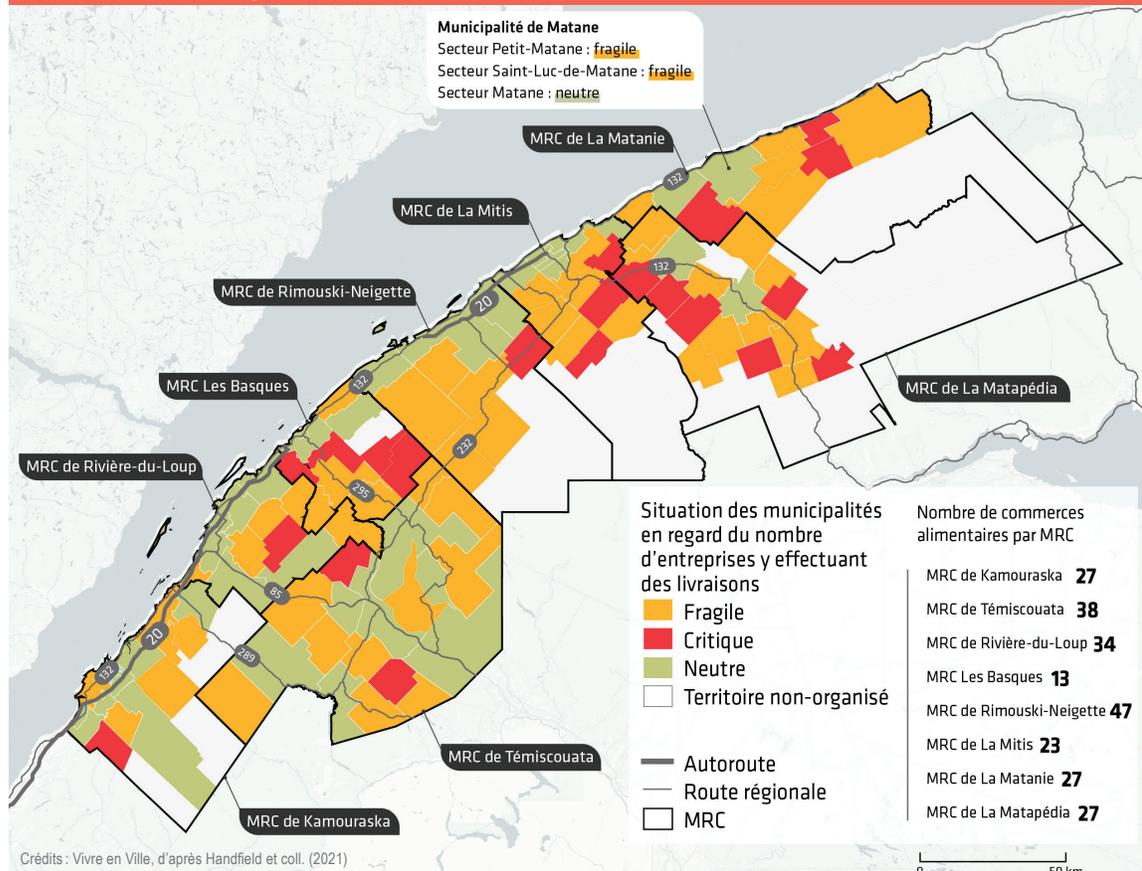
La distribution alimentaire est inégale au Bas-Saint-Laurent. De manière générale, le littoral, les grands axes routiers, les centres urbains et l'Ouest de la région sont les mieux desservis par les producteurs, transformateurs et distributeurs alimentaires. En milieu plus rural et dans l'Est de la région, la situation est plus préoccupante.

Dans l'ensemble du territoire, 22 municipalités sont en situation critique et 55 en situation fragile sur le plan du nombre d'entreprises qui s'y déplacent et du nombre de livraisons reçues. Qui plus est, au printemps 2020, aucun détaillant alimentaire n'avait pignon sur rue dans 29 municipalités du Bas-Saint-Laurent.

Plus du quart des producteurs et des transformateurs indiquent avoir des difficultés en lien avec l'entreposage, le transport ou la distribution de leurs produits alimentaires. Il manque en outre d'espaces réfrigérés, de temps et de ressources pour percer le marché institutionnel.

La grande majorité des entreprises ne font pas affaire avec des organismes communautaires pour récupérer les aliments invendus. Les infrastructures de distribution et d'entreposage sont également jugées insuffisantes ou déficientes dans les organismes de récupération alimentaire.

CARTE 1 : Municipalités en situation critique et fragile sur le plan de la distribution alimentaire au Bas-Saint-Laurent



CONTEXTE DE L'ÉTUDE

Cette étude a été réalisée dans le cadre du chantier sur le transport des aliments de la Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie (TIR-SHV) du Bas-Saint-Laurent, associée à la Démarche COSMOSS. Elle a été réalisée par Mario Handfield, professeur en développement rural et territorial à l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), avec la collaboration de Nicolas Devaux, professeur, Ariane Lebel et Dominique Laberge, étudiantes. L'étude a été financée par la mesure 3.1 du premier Plan d'action interministériel de la Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS) visant l'amélioration de l'accès à une saine alimentation, en particulier dans les communautés défavorisées ou éloignées géographiquement.

OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

- Caractériser le transport des aliments au Bas-Saint-Laurent,
- Dresser le portrait du fonctionnement de la distribution alimentaire au Bas-Saint-Laurent,
- Identifier les possibles contraintes et difficultés au transport et à la distribution des aliments dans les zones de faible accès alimentaire.

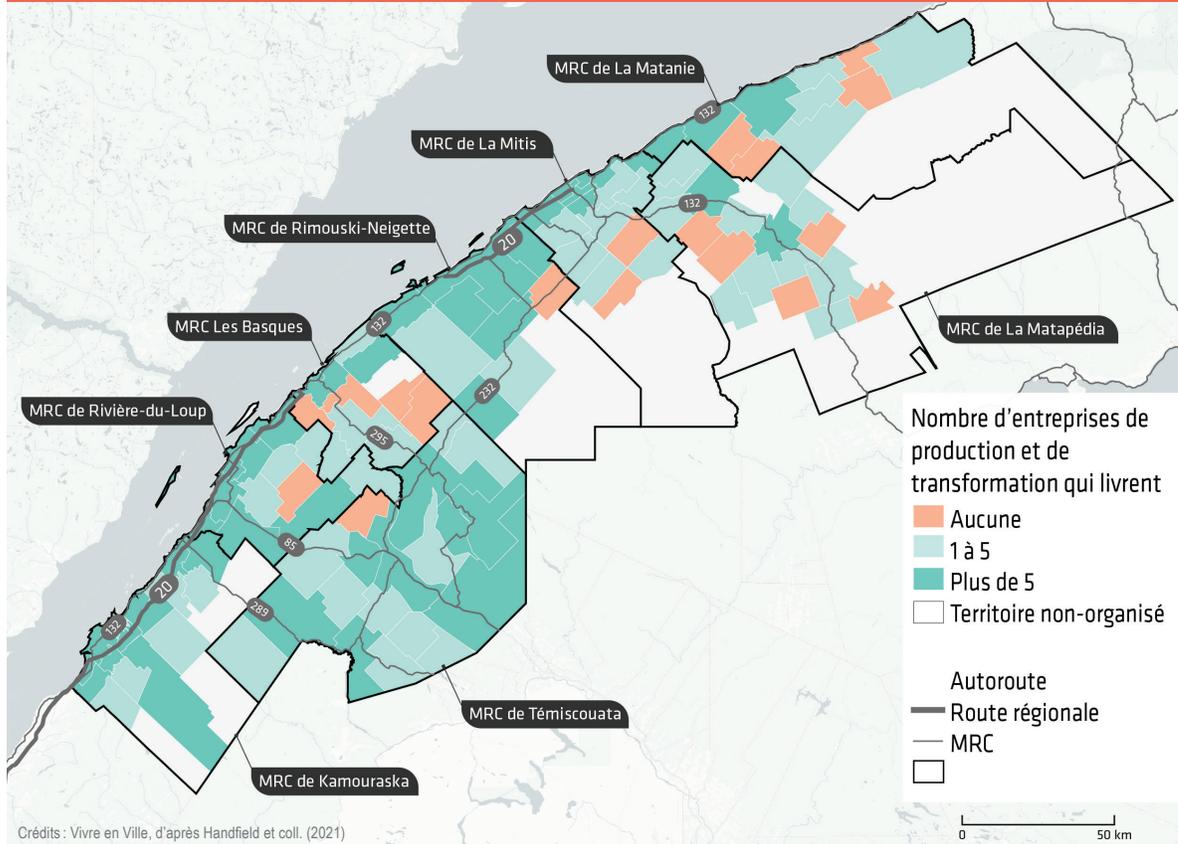
MÉTHODOLOGIE

- L'étude a été réalisée entre le printemps 2020 et l'automne 2021.
- La collecte de données a eu lieu de juillet à décembre 2020 par le biais de sondages en ligne et téléphoniques, d'entrevues semi-directifs et de recherches documentaires.
- Trois-cent-treize entreprises ou organismes du secteur bioalimentaire ont participé à l'étude, soit un taux de participation de 48,5 %.
- Les critères pour déterminer les seuils « critique » et « fragile » ont été définis par les auteurs de l'étude en se basant sur le nombre d'entreprises et de livraisons hebdomadaires et annuelles déclarées par les répondants pour chaque municipalité de la région. Pour être considérée en situation critique, une municipalité devait l'être à l'égard de la distribution directe par des producteurs et des transformateurs ou par des distributeurs.

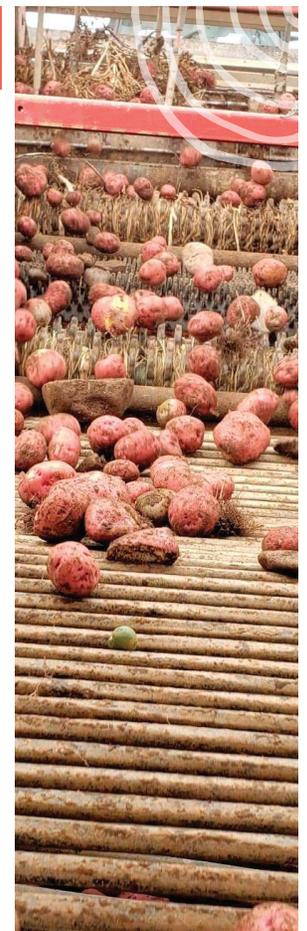
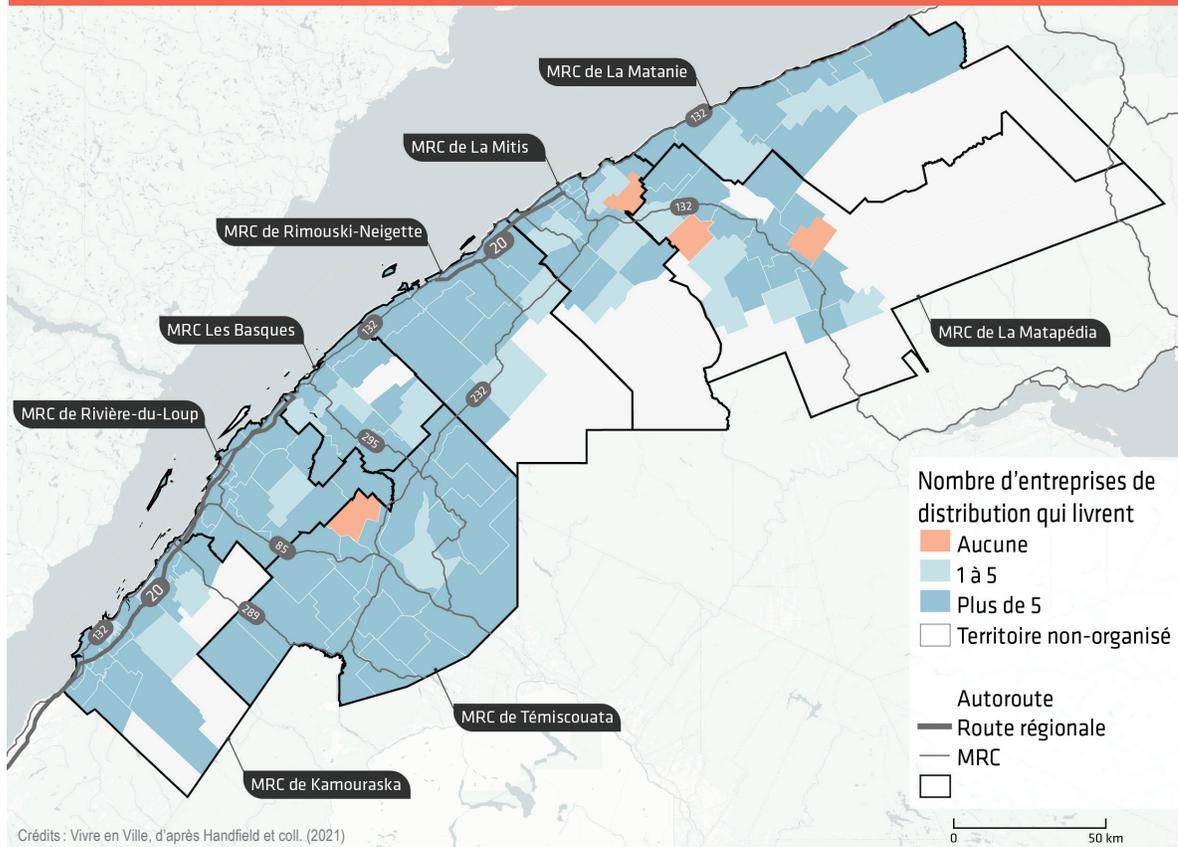
TERRITOIRE DE L'ÉTUDE

- Le territoire étudié comprend les huit municipalités régionales de comté (MRC) de la région du Bas-Saint-Laurent.
- Les municipalités ont été regroupées en fonction des communautés d'habitat (noyaux villageois ou urbains), ce qui porte ainsi le nombre de communautés à 116.

CARTE 2 : Nombre d'entreprises de production et de transformation effectuant des livraisons dans les municipalités du Bas-Saint-Laurent



CARTE 3 : Nombre d'entreprises de distribution effectuant des livraisons dans les municipalités du Bas-Saint-Laurent



CONSTATS ET CONTRAINTES

par catégorie d'acteur du système alimentaire régional

TYPE D'ACTEUR (nbre de répondants)	QUELQUES CONSTATS
 <p>PRODUCTEURS (115) et TRANSFORMATEURS (75)</p>	<p>Près des trois quarts des producteurs écoulent une partie de leurs produits au Bas-Saint-Laurent. Les coûts de transport et la mise en marché incitent ces derniers à faire la transformation vers l'Ouest de la région, où sont situés la majorité des lieux de transformation régionaux.</p> <p>Comme il y a très peu d'entreprises détenant un permis C1 (transformation de la viande destinée à la vente en gros) au Bas-Saint-Laurent, cela oblige les producteurs à sortir de la région, augmentant ainsi beaucoup le transport nécessaire.</p> <p>Le tiers des transformateurs vendent leurs produits sur les lieux mêmes de fabrication. Lorsqu'ils vendent à d'autres transformateurs, 80 % d'entre eux se chargent eux-mêmes de cette distribution.</p> <p>Près de trois transformateurs sur cinq recourent aux services d'entreprises de transport ou de distribution, alors que cette proportion chute à deux sur cinq chez les producteurs. Ceux-ci s'en chargent davantage eux-mêmes souvent parce que ce sont de petits volumes.</p> <p>On trouve plus d'entrepôts dans les MRC de Kamouraska, de Témiscouata, de Rimouski-Neigette et de La Mitis, ce qui implique que les producteurs et transformateurs sont généralement moins équipés dans les quatre autres MRC sur ce plan.</p> <p>Plus du quart des producteurs et des transformateurs indiquent avoir des difficultés en lien avec l'entreposage, le transport ou la distribution de leurs produits alimentaires.</p> <p>Les principales difficultés rencontrées par les entreprises sont : le manque d'espace d'entreposage réfrigéré, le manque de disponibilité en location d'espaces et de camions réfrigérés, le coût élevé des services de distribution et de transport alimentaires, la difficulté à maintenir la chaîne de froid par des transporteurs, le manque de temps pour faire la mise en marché des produits et la difficulté à faire entrer les produits dans les supermarchés et les institutions.</p>
 <p>DISTRIBUTEURS (23) : grossistes et agents distributeurs</p>	<p>De manière générale, la région du Bas-Saint-Laurent dispose d'une bonne couverture d'entreprises de distribution puisque la grande majorité des municipalités de la région est rejointe par au moins cinq entreprises de ce type. Néanmoins, plusieurs municipalités sont moins desservies, car les distributeurs doivent faire un détour pour s'y rendre ou parce que les volumes sont trop faibles.</p> <p>Les trois quarts des distributeurs s'approvisionnent auprès d'au moins une entreprise de transformation du Bas-Saint-Laurent ou auprès d'un producteur agricole dans 40 % des cas. Les fournisseurs régionaux proviennent le plus souvent de la MRC de Kamouraska et le moins souvent des MRC de Témiscouata et Les Basques. Le quart des distributeurs ne distribuent aucun produit provenant du Bas-Saint-Laurent.</p> <p>Parmi les produits qu'ils distribuent et qui proviennent de la région, on retrouve les produits laitiers au premier rang, les viandes, volailles et charcuteries au deuxième rang, et les fruits et légumes frais au troisième rang.</p>
 <p>DÉTAILLANTS (86) : supermarchés, épiceries, dépanneurs, boutiques spécialisées</p>	<p>Les trois quarts des épiceries et les deux tiers des supermarchés offrent un service de livraison à domicile. Cependant, le secteur est de La Matanie et le secteur du Transcontinental au Témiscouata semblent les moins desservis en matière de livraison à domicile.</p> <p>Certains petits commerces ont de la difficulté à atteindre la quantité requise de produits pour obtenir une livraison d'un distributeur et à écouler les produits achetés en gros (caisses). Plusieurs détaillants choisissent plutôt d'acheter les quantités dont ils ont besoin dans les supermarchés et les revendent dans leur commerce. Ils choisissent aussi de retirer des tablettes les produits qui se vendent peu, réduisant ainsi la variété de l'offre alimentaire. Les détaillants révèlent que les aliments les plus difficiles à écouler sont : les céréales et oléagineux, les produits marins, les sauces, vinaigrettes et assaisonnements, et les fruits et légumes transformés.</p> <p>Les produits frais sont ceux qui impliquent les livraisons les plus fréquentes par les fournisseurs, générant beaucoup de transport sur le territoire (fruits et légumes frais, produits de boulangerie et pâtisserie, viandes, volailles et charcuteries, produits laitiers). Par contre, cette distribution n'est pas égale sur tout le territoire : des fournisseurs diminuent leur fréquence de livraison, ce qui peut, d'une part, créer un manque de produits le reste de la semaine s'ils sont écoulés rapidement et, d'autre part, réduire la fraîcheur des produits restant après plusieurs jours.</p> <p>Les détaillants ne semblent pas bien connaître les producteurs de la région. Les raisons invoquées par les détaillants pour ne pas vendre davantage de produits du Bas-Saint-Laurent sont : peu de fournisseurs locaux desservent leur secteur (37 %) ; manque d'espace sur le plancher pour en vendre (33 %) ; les ententes avec les principaux fournisseurs limitent la possibilité d'entrer d'autres produits (29 %) ; les produits locaux et régionaux ne sont pas assez connus par les détaillants (29 %).</p>
 <p>MARCHÉS PUBLICS (5)</p>	<p>Les enjeux identifiés par les marchés publics concernent surtout le manque d'espace dans les véhicules des exposants pour le transport des denrées, les difficultés de manutention des équipements de réfrigération, le coût élevé d'un camion réfrigéré et le manque d'espace d'entreposage entre les éditions des marchés.</p>
 <p>ORGANISMES DE RÉCUPÉRATION ALIMENTAIRE (9)</p>	<p>Les neuf organismes consultés effectuent des dépannages alimentaires, mais selon des modalités différentes : dépannages d'urgence, livraison à domicile ou points de chute. Les neuf organismes offrent aussi des activités de cuisines collectives. Toutefois, quatre ont suspendu ce service depuis le début de la pandémie. Sept des neuf organismes interrogés ont un trajet fixe de récupération de denrées.</p> <p>Six des neuf organismes interrogés font face à des contraintes et difficultés liées à leur approvisionnement en denrées alimentaires auprès d'établissements situés dans la région du Bas-Saint-Laurent. Les principaux obstacles mentionnés sont le manque de véhicule adéquat, l'étendue du territoire, la faible densité de donateurs, le manque d'espaces adaptés pour recevoir les produits (débarcadère, aménagement physique, entrepôt), en particulier pour les produits réfrigérés et congelés, ainsi que le fait de devoir gérer des dons inattendus.</p> <p>La majorité des entreprises ne font pas affaire avec des organismes ou initiatives communautaires pour traiter les aliments invendus : producteurs agricoles (75 %), transformateurs (69 %), détaillants alimentaires (80 %). Les principales raisons invoquées sont l'absence de produits invendus, la transformation des invendus pour la revente et les dons à des particuliers.</p>